

France Télécom augmente son capital

Pour financer une partie de l'acquisition de l'opérateur mobile espagnol Amena, France Télécom va procéder comme prévu à une augmentation de capital, à hauteur de 3 milliards d'euros. L'opérateur historique avait annoncé en juillet l'acquisition de 80% du capital du numéro trois espagnol, pour 6,4 milliards d'euros en numéraire.

L'augmentation de capital s'effectuera par une émission de bons de souscription d'action (BSA). Les actionnaires recevront un bon par action détenue et 37 bons donneront le droit de souscrire à deux actions nouvelles de France Télécom au prix unitaire de 22,63 euros, du 1er au 13 septembre. L'opération entraînera la création de 5,5% d'actions FT supplémentaires. Si l'intégralité des BSA est exercée, ce qui paraît plus probable, le solde de l'acquisition, 3,4 milliards d'euros, sera financé par les lignes de crédit existantes. En ayant opté pour l'augmentation de capital, l'Etat et l'ERAP, qui détiennent ensemble 34,9 % du capital, vont voir leur part au capital tomber à 33,1%. Ils ont en effet indiqué qu'ils n'exerceront pas les bons de souscriptions qu'ils recevront. Décision stratégique pour l'Etat français, qui en réduisant sa participation au dessous des 33,33%, **perd la minorité de blocage** ! Après cette annonce, le syndicat Sud a dénoncé dans un communiqué un « *nouveau désengagement de l'Etat* » et « *une nouvelle étape de la privatisation de France Télécom* ». « *La minorité de blocage n'a pas de réalité matérielle* », a répondu, de son côté, Michel Combes. « *On parle du tiers des actions représentées à une assemblée générale; or il n'y a jamais 100% du capital présent* », a-t-il précisé, assurant que l'opération ne modifiait en rien « *le rôle de l'Etat et la façon dont il reste actionnaire* » .